

Sommaire

- [Synthèse des résultats d'analyses des collectes SINTES en 2018](#) p. 1
- [Cas marquants](#) p. 5
- [Dernières nouvelles du dispositif SINTES](#) p. 5
- [Teneurs et produits de coupe](#) p. 6
- [Le répertoire des nouveaux produits de synthèse \(NPS\)](#) p. 10

Synthèse des résultats d'analyses des collectes SINTES en 2018

En 2018, les collecteurs du réseau de veille sanitaire SINTES de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) ont réalisé 372 collectes, auxquelles s'ajoutent 12 collectes provenant d'Internet via le forum Psychoactif et une collecte depuis le dispositif de Réduction des risques à distance en région Île-de-France, opéré par l'association SAFE. Au total, cela représente 385 collectes soit plus d'une centaine de moins que l'année précédente (Figure 10). S'il n'y a pas de véritable explication, une des hypothèses envisagée est la diminution du nombre de produits considérés comme « nouveau ou rare », en lien avec la baisse du nombre d'identifications de nouveaux produits de synthèse (voir p. 1). Il est possible également que des effets indésirables provoqués par la prise de certains produits soient mieux connus et aient été considérés comme ne nécessitant pas une surveillance particulière du produit.

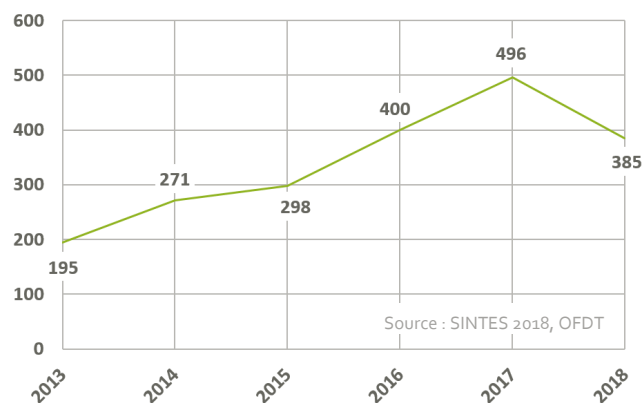


Figure 1 : Nombre de collectes effectuées dans le cadre du dispositif veille de SINTES durant les 5 dernières années.

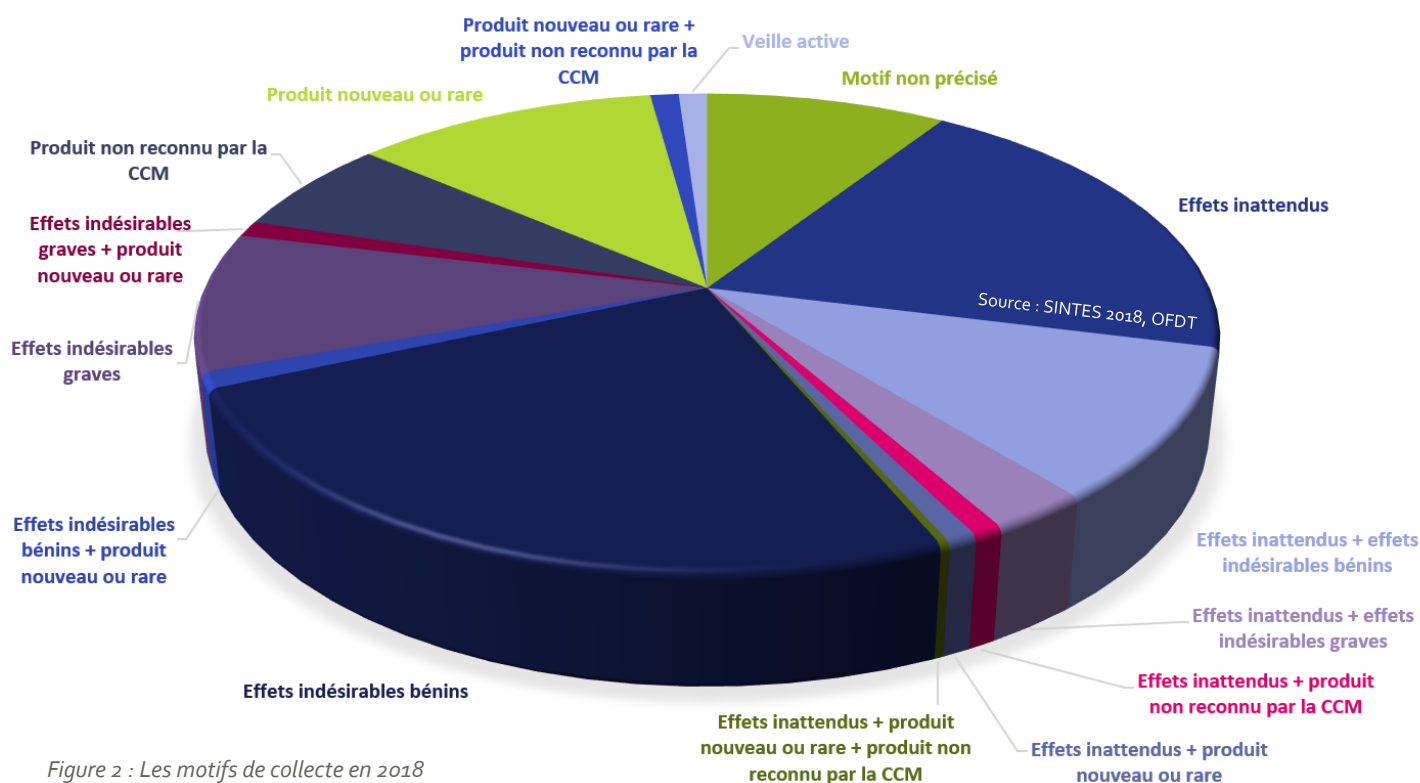


Figure 2 : Les motifs de collecte en 2018

Les motifs de collecte

Comme durant les années précédentes, le principal motif de collecte en 2018 a été l'apparition d'effets indésirables bénins (92 cas) n'ayant nécessité aucune prise en charge médicale. Viennent ensuite les effets inattendus (74 cas), incluant tous les effets qui ne correspondant pas aux effets censés être provoqués par le produit acheté.

On trouve par la suite tous les produits nouveaux ou rares (47 cas), que ce soient des NPS ou des produits dits « classiques » dont l'usage est rarement observé sur la région de collecte ou alors qui se trouvent présentés sous une nouvelle forme. Ces produits nouveaux ou rares peuvent évidemment aussi être à l'origine d'effets inattendus et/ou indésirables (respectivement 4 et 8 cas). Trente neuf produits collectés sont à l'origine d'effets indésirables graves ayant parfois amené l'utilisateur à être hospitalisé (24 cas). En outre, des produits ont également été envoyés pour analyse via le dispositif SINTES lorsqu'ils n'ont pu être identifiés par la technique de chromatographie sur couche mince¹ (CCM, 24 cas). À noter que lors de la collecte, plusieurs motifs peuvent être renseignés comme, par exemple, un effet à la fois inattendu et indésirable.

Les produits identifiés

En 2018, les molécules qui ont le plus été identifiées dans les échantillons collectés sont des stimulants ainsi que des dépresseurs qu'on peut qualifier de « classiques », respectivement cocaïne, MDMA, amphétamine (129 échantillons) et opiacés, cannabis (80 échantillons) (Figure 3). Il n'est pas étonnant de retrouver les produits les plus consommés parmi les produits ayant entraîné le plus d'effets inattendus ou indésirables. Les cathinones sont la 3ème classe de molécules les plus détectées, dans 49 échantillons collectés. Arrivent ensuite, les médicaments, opioïdes ou autres tels que des benzodiazépines ou des antidépresseurs. Au total, 68 substances psychoactives différentes ont été identifiées dans les échantillons collectés (Figure 4). Dans l'ordre, ce sont la cocaïne, l'héroïne, la MDMA et le cannabis qui ont été le plus souvent collectés et leurs molécules actives retrouvées dans les analyses. Le premier nouveau produit de synthèse (NPS) est la 3-MMC, un stimulant aux propriétés empathogènes de la famille des cathinones synthétiques qui arrive en cinquième position. Dans la quasi-totalité des cas de collecte, les usagers interrogés déclarent la consommer dans un contexte sexuel (chemsex/slam) et comme étant le produit volontairement acheté.

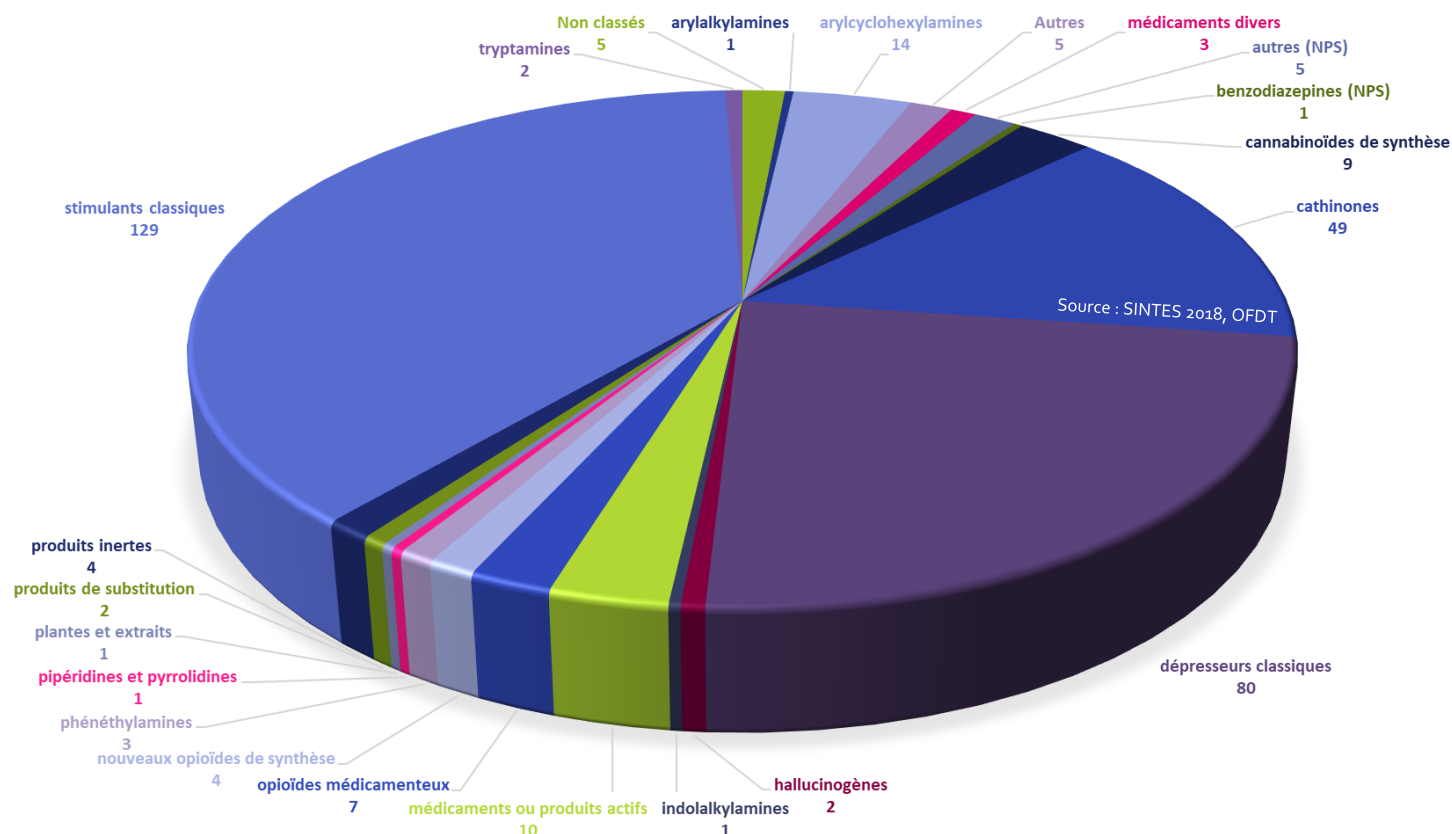


Figure 3 : Nombre de collectes classées par famille chimique ou d'effet pour les stupéfiants classiques

¹ La chromatographie sur couche mince est une méthode de séparation de mélanges; elle est basée sur les différences d'affinité des substances à l'égard de deux phases, l'une stationnaire ou fixe, l'autre mobile. La phase mobile migre de bas en haut, par capillarité, le long de la phase stationnaire en entraînant les constituants du mélange déposés sur la plaque. Les taches révélées à la fin de la migration correspondent chacune à un constituant. Bien que pouvant délivrer un certain nombre d'informations, cette technique est beaucoup moins sensible et spécifique que les méthodes analytiques employées par les laboratoires partenaires du dispositif SINTES.

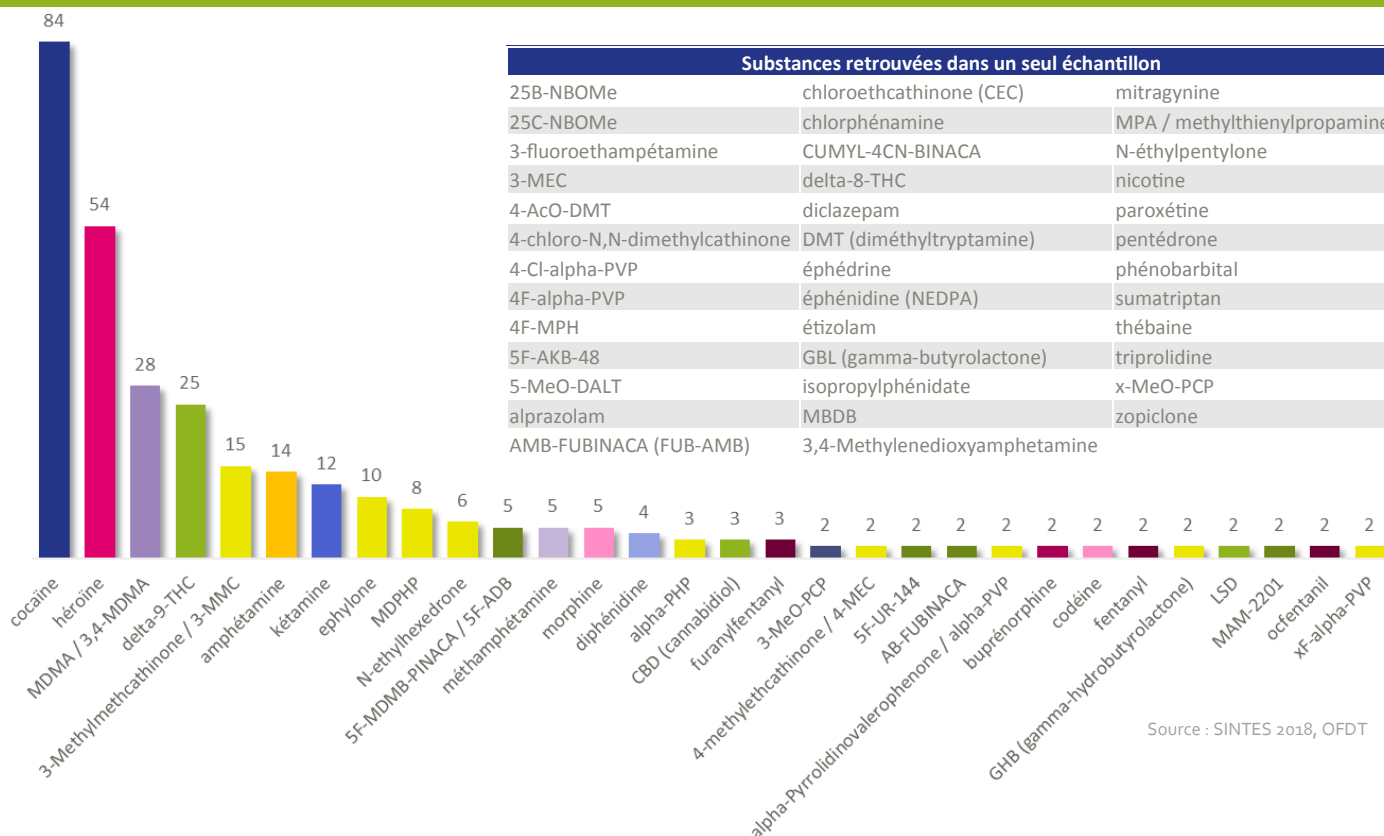


Figure 4 : Substances psychoactives identifiées dans les échantillons collectés en 2018

En revanche, le deuxième NPS du classement, l'éphylone, une autre cathinone synthétique qui arrive en huitième position après l'amphétamine et la kétamine, a systématiquement été retrouvée dans des échantillons censés contenir d'autres cathinones de synthèse (3-MMC, méphédronne, pentédronne...) voire d'autres stimulants comme la méthamphétamine (Figure 6). Le reste de la liste est composé d'autres molécules classiques (méthamphétamine, buprénorphine, LSD...) et de

NPS divers dont la plupart sont des cathinones et, dans une moindre mesure des cannabinoïdes de synthèse. Il est à noter la présence de CBD (cannabidiol) comme produit majoritaire dans 3 échantillons de cannabis à faible teneur en THC collectés cette année, en lien avec l'actualité et un nouvel attrait des usagers pour ces produits, interdits en France mais vendus en ligne par des sites légaux étrangers.

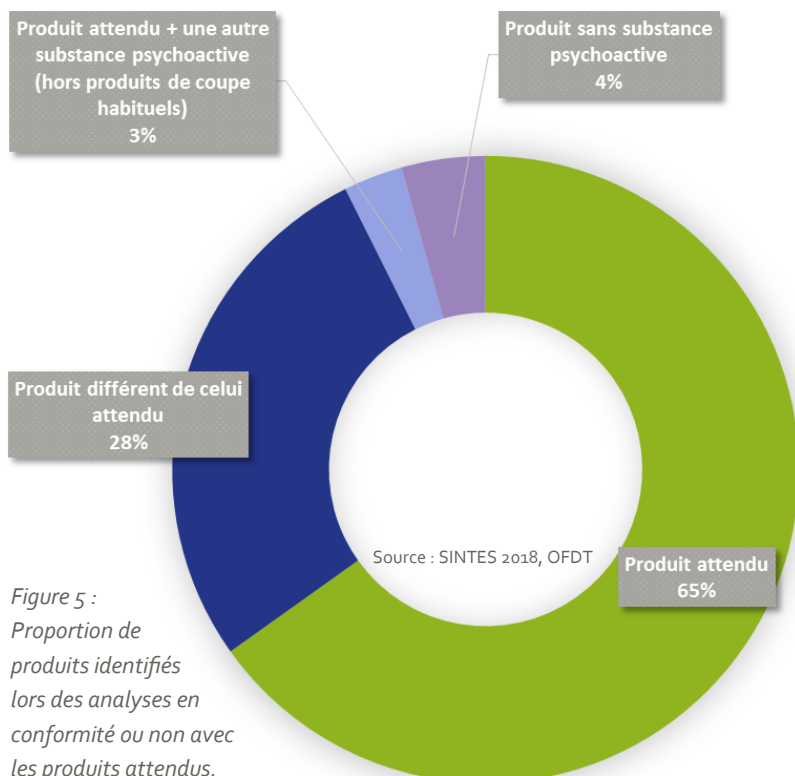


Figure 5 : Proportion de produits identifiés lors des analyses en conformité ou non avec les produits attendus.

En 2018, les produits identifiés par les analyses correspondaient le plus souvent (65 %) aux produits attendus par l'utilisateur, c'est-à-dire aux produits qu'ils étaient supposés avoir achetés mais quand même plus d'un quart (28 %) étaient différents de ceux attendus (Figure 5). Ils pouvaient alors s'agir de produits de la même famille chimique (ex : l'éphylone à la place de la 3-MMC) ou bien alors d'arnaques comme de la buprénorphine à la place de la cocaïne (voir page suivante). Par ailleurs, 3 % des échantillons collectés contenaient bien le produit attendu mais associé à une autre substance psychoactive sans prendre en compte les produits de coupe habituels (ex : le lévamisole pour la cocaïne ou le paracétamol et la caféine pour l'héroïne). Il s'agissait le plus souvent de mélange de NPS au sein d'un même produit. Enfin, 4 % des échantillons ne contenaient aucune substance psychoactive mais des médicaments non psychotropes (ex : nivaquine) ou des substances inertes comme des diluants (ex : lactose).

Les arnaques

En 2018, les produits ayant fait l'objet du plus grand nombre d'arnaques, tromperies ou adultérations sont logiquement les produits les plus collectés, la cocaïne et l'héroïne. C'est ensuite la 3-MMC, objet d'un grand nombre de substitution, et notamment par l'éphylone. Puis ce sont la MDMA et la kétamine qui sont les plus concernées, de la MDMA ayant même été vendue une fois pour de la kétamine (Figure 6). Les substances utilisées pour remplacer le « produit acheté » sont extrêmement variables. Elles peuvent être des produits inertes (alun de potassium, lactose, bicarbonate de sodium...) qui ne sont pas toujours détectés par les techniques analytiques utilisées par les laboratoires du réseau SINTES, mais aussi des médicaments comme la chloroquine (antipaludéen), arnaque classique de la MDMA sous forme comprimé (ecstasy), ou comme l'acide acétylsalicylique, ceux-ci sont plutôt inoffensifs sauf en cas de consommations régulières ou s'ils sont injectés. En revanche, d'autres médicaments qui ont été utilisés comme substitutifs présentent des risques plus graves, c'est le cas de médicaments de substitution aux opiacés comme la buprénorphine ou encore des médicaments apparentés benzodiazépines (zopiclone) qui ont pu être vendus pour de la cocaïne. Enfin bien sûr les substitutions peuvent se faire en remplaçant des drogues par d'autres qui miment parfois les effets attendus, c'est le cas des substitutions entre cathinones ou entre cannabinoïdes de synthèse ou encore avec les fentanylloïdes (ex : ofentanil) utilisés en remplacement de l'héroïne. Les risques d'intoxications sont donc nombreux car, selon les molécules, les doses provoquant un effet ainsi que les seuils de toxicité peuvent énormément varier.

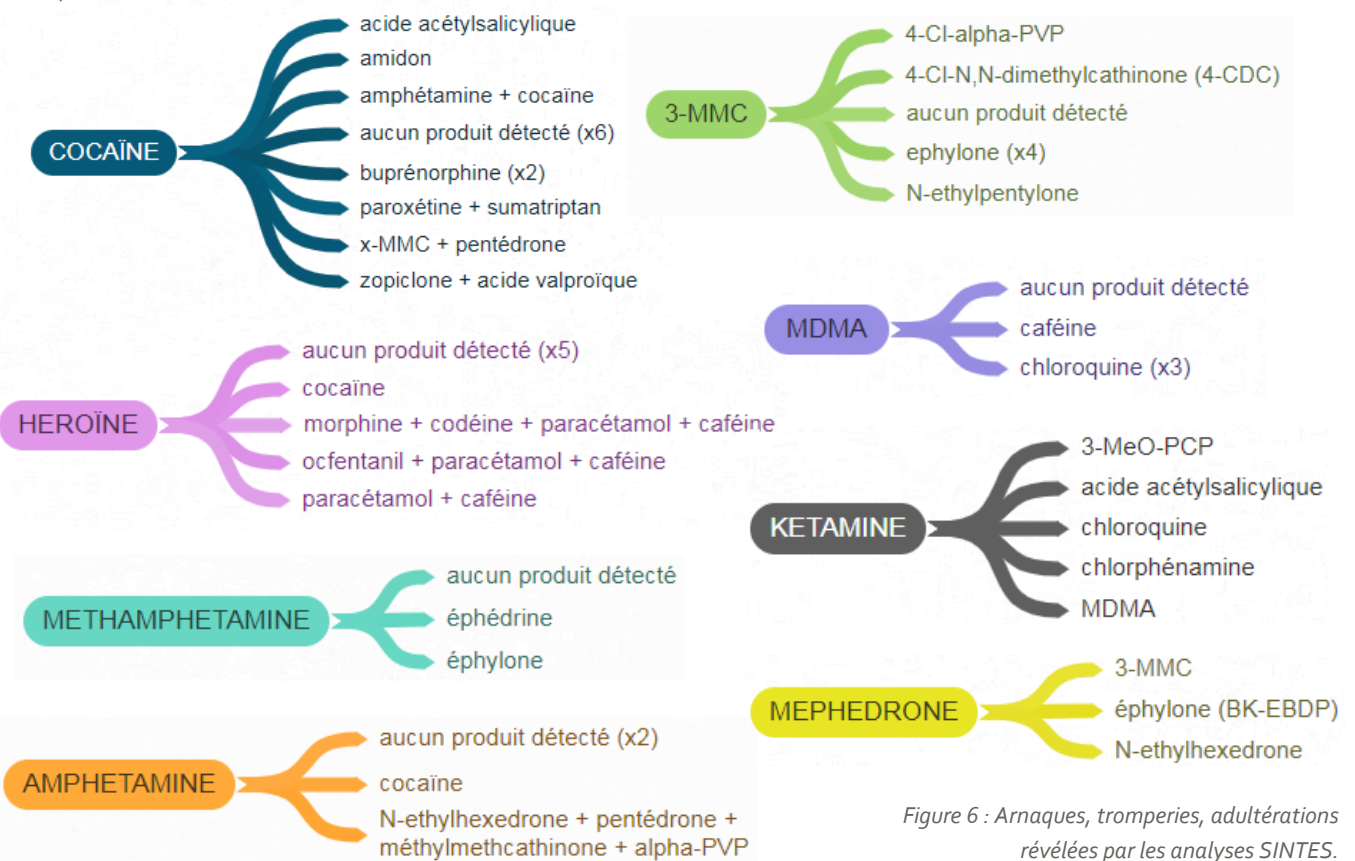


Figure 6 : Arnaques, tromperies, adultérations révélées par les analyses SINTES.

| Produit attendu | Résultat d'analyse | Produit attendu | Résultat d'analyse | Produit attendu | Résultat d'analyse |
|---------------------------|------------------------------|--------------------|------------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| 2C-B | 25B-NBOMe + 25C-NBOMe | delta-9-THC | aucune substance active (x3) | méthoxétamine (MXE) | 3-fluoroethampétamine |
| 3-CEC | aucune substance active | delta-9-THC | saccharose | methoxphenidine | diphénidine |
| 4-MEC | chloroethcathinone (CEC) | DMT | 5F-MDMB-PINACA / 5F-ADB | méthylphénidate | Oméprazole |
| 4-MEC | MDPHP | fentanylloïde | aucune substance active | MPHP | aucune substance active |
| alpha-PVT | aucune substance active | Flunitrazepam | étizolam | N-ethylpentédrone | éphylone |
| Benzodiazépines | diclazepam | GBL | aucune substance active (x4) | N-ethylpentédrone | éphylone + diphénidine + caféine |
| butyrfentanyl | furanylfentanyl | héroïne + cocaïne | alprazolam + paracétamol + caféine | opiacés | N-ethylhexedrone |
| cannabidiol (CBD) | aucune substance active | hexedrone | N-ethylhexedrone | PCP | x-MeO-PCP + kétamine + paracétamol |
| cannabidiol (CBD) | delta-9-THC + CBD + CBN | isopropylphénidate | aucune substance active | PCP | cocaïne + benzoylecgonine |
| cannabidiol (CBD) | delta-9-THC + CBD + CBN | LSD | aucune substance active | pentédrone | N-ethylhexedrone |
| cannabinoïdes de synthèse | Vitamine E | LSD | MDMA / 3,4-MDMA | pentédrone | éphylone + caféine |
| cannabinoïdes de synthèse | amidon + cellulose + menthol | MDPHP | aucune substance active (x2) | | |
| CUMYL-5F-P7AICA (SGT-263) | CUMYL-4CN-BINACA | MDPV | MDPHP (x2) | | |

Cas marquants

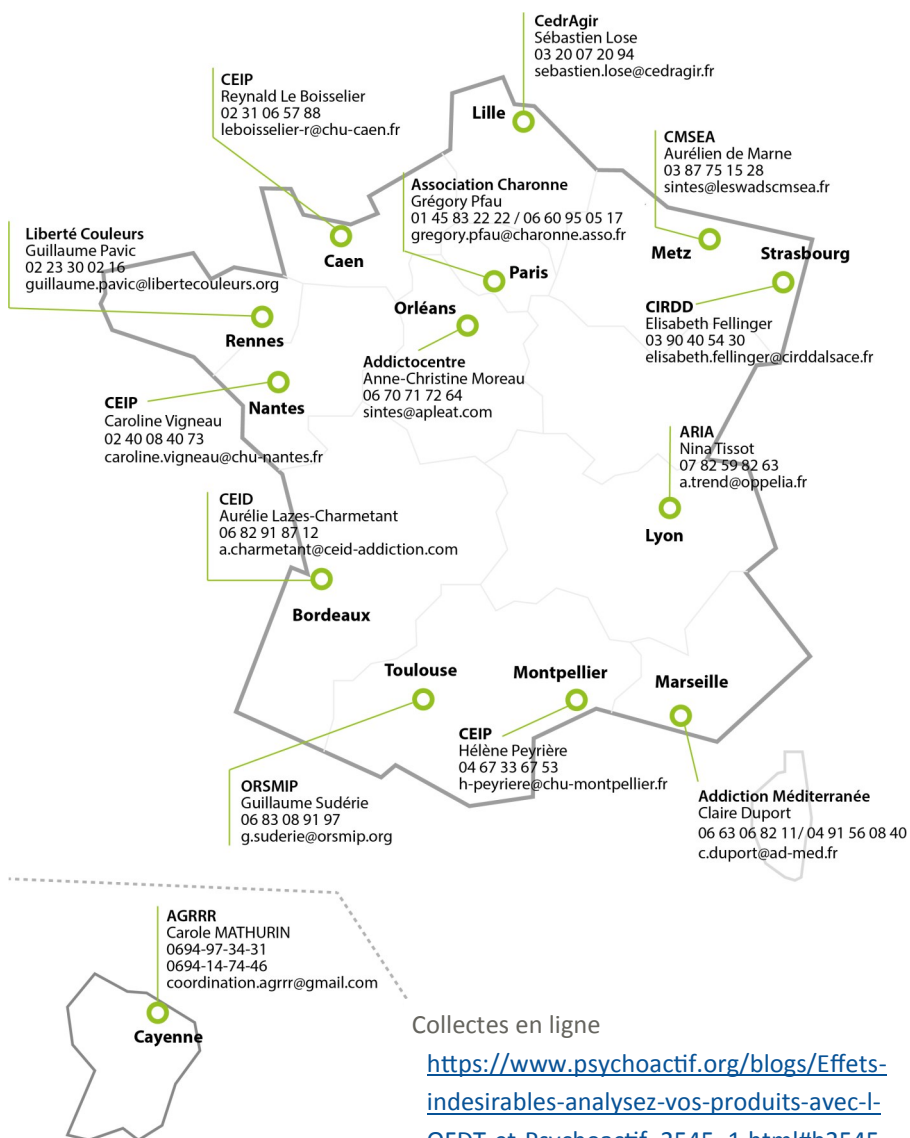
Effets puissants des NPS

En 2018, à plusieurs reprises, des échantillons de NPS ont été collectés après avoir provoqué des effets indésirables forts selon les usagers. Dans deux cas particuliers, c'est une cathinone, l'éphylone ou BK-EBDP, qui était en cause et qui avait été acquise une fois pour de la méphédronne et une autre fois pour de la pentédronne. Dans le premier cas, il s'agissait d'un couple qui consommait régulièrement des cathinones dans un contexte sexuel. Pour eux, des hallucinations auditives, des épisodes de paranoïa ainsi que des maux de tête douloureux et persistants sont apparus et les effets du produit ne semblaient pas disparaître au bout de 4 jours ce qui les a conduit à être hospitalisés. Dans le second cas, la personne a également vécu des épisodes de paranoïa avec un sentiment de persécution et n'a pas pu dormir pendant plusieurs jours. L'éphylone avait déjà été identifiée dans des échantillons supposés de 3-MMC et de MDMA, collectés en 2017, suite aux intoxications de 2 personnes (cf. Le Point SINTES n°4). Ainsi, présentée sur les forums d'usagers comme une cathinone particulièrement puissante avec des effets pouvant durer longtemps suivis par une descente douloureuse et pénible, cette molécule est peu recherchée. Cependant, elle semble se trouver régulièrement vendue à la place d'autres produits.

Un autre cas implique un cannabinoïde de synthèse le 5F-MDMB-PINACA ou 5F-ADB qui a été consommé par un groupe de jeunes (15-16 ans) et qui a provoqué chez l'un d'entre eux une vision trouble, de forts maux de tête et une apathie intense. Ce type de molécule possède généralement une forte affinité pour les récepteurs endogènes aux cannabinoïdes et donc une action en générale très forte et persistante (plusieurs heures). Certains cannabinoïdes de synthèse, dont le 5F-MDMB-PINACA, sont connus pour être à l'origine de nombreuses intoxications plus ou moins grave et parfois fatales.

Dernières nouvelles du dispositif SINTES

- Un **nouveau coordinateur national du dispositif SINTES** a été recruté suite au départ de Thomas Néfau et a pris ses fonctions le 2 avril. **Victor Detrez**, docteur en Pharmacie, s'est rapidement intéressé aux domaines des drogues et des addictions durant ses études. Il est bénévole dans des associations de réduction des risques et des dommages depuis plusieurs années, spécifiquement à l'attention des publics marginalisés et sur les pratiques d'« aller vers ». Il a fait sa thèse de Pharmacie sur les spécificités de la salle de consommation à moindre risque parisienne (lieu, matériels et pratiques), une première évaluation du dispositif après les premiers mois d'ouverture.
- **HR19 conférence du 28 avril au 1^{er} mai**
Une présentation de Laurène Collard de la Fédération Addiction en collaboration avec Médecins du Monde et l'OFDT, intitulée *Developing a national network of drug checking services in France: how to ensure the best possible articulation between mainstream harm reduction services and the national monitoring system?*, est revenu sur l'expérience française en matière d'analyse de drogues à travers les dispositifs existants et sur la nécessité d'une collaboration pour des systèmes de réduction des risques et de veille nationale efficaces.



Teneurs et produits de coupe



Les teneurs moyennes calculées à partir des résultats d'analyse SINTES ne le sont qu'à titre indicatif et ne sont pas représentatives des teneurs moyennes des produits circulant sur le territoire français. En effet, les collectes SINTES n'ont pas été effectuées aléatoirement et le nombre d'échantillons est trop faible. Cependant, confrontées à d'autres données, en particulier celles du dispositif TREND et les analyses des saisies, elles constituent des signaux à explorer ou qui viennent renforcer la perception d'un phénomène en constitution, ou encore qui apportent des éléments particuliers de compréhension.

La cocaïne

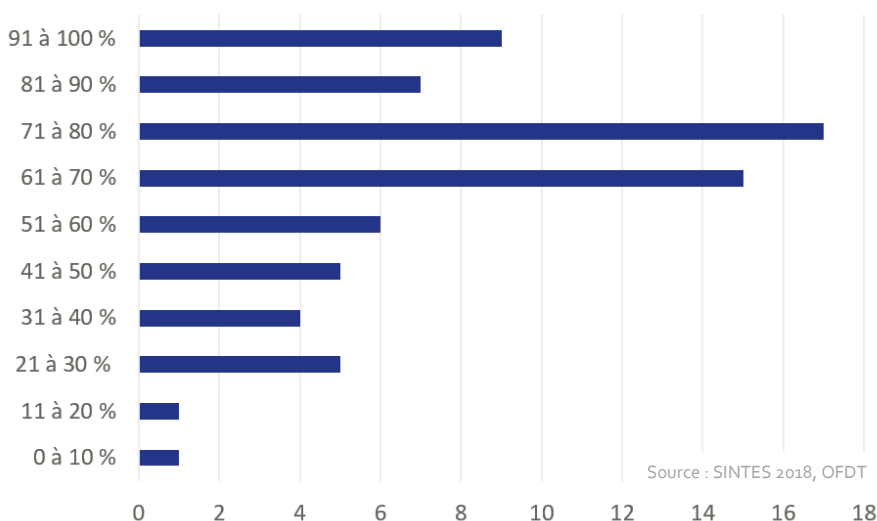


Figure 7 : Répartition des échantillons de cocaïne suivant les teneurs mesurées.

Au total, 80 échantillons de cocaïne ont été analysés et les teneurs ont été quantifiées pour 70 d'entre eux entre 10 % et 97 %.

Leur teneur moyenne est de 65 % avec un minimum à 10 % et un maximum à 97 %. Ce taux moyen est inférieur à celui relevé en 2017 mais reste très élevé en comparaison avec les taux moyen mesurés avant 2015. Il apparaît donc que la cocaïne présente toujours des teneurs hautes avec une majorité d'échantillons de teneurs supérieures à 60 % (48 sur 70).

Par ailleurs les données provenant des saisies police montrent encore un accroissement des teneurs, aussi bien dans les saisies globales que celles inférieures à 10 grammes (Figure 8). Cette augmentation continue depuis 2012 est le reflet d'une vitalité de ce marché, avec une forte disponibilité, révélée également par une augmentation des saisies en Europe et aux États-Unis, ainsi qu'une augmentation des surfaces cultivées dans les pays producteurs, notamment en Colombie (Obradovic et Néfau, Psychotropes, 2018).

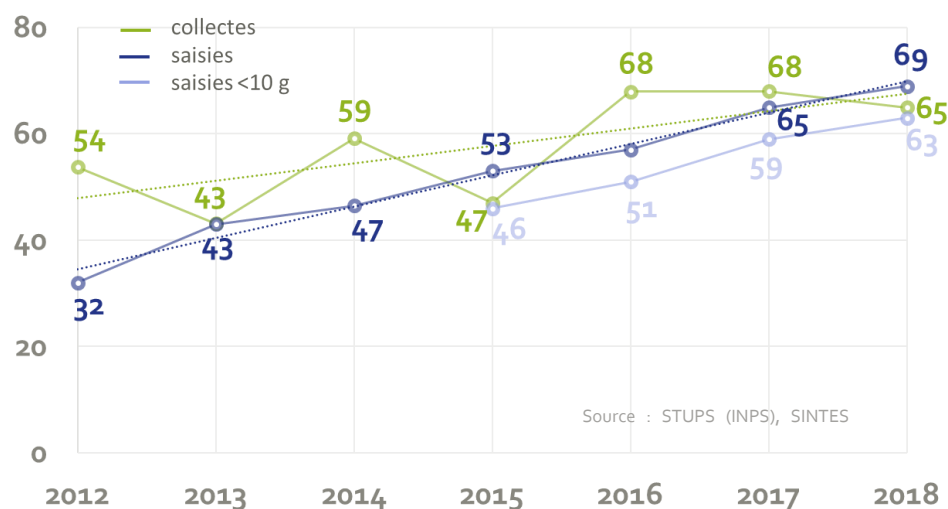


Figure 8 : Évolution des teneurs dans les échantillons saisis (données STUPS®) et dans les échantillons collectés (données SINTES) entre 2012 et 2018.

En ce qui concerne les produits de coupe, ce sont toujours le lévamisole (34 échantillons) et la phénacétine (11 échantillons) que l'on retrouve le plus souvent. D'autres produits de coupe habituels comme la caféine, la lidocaïne, l'hydroxyzine ou encore le paracétamol sont, dans une moindre mesure, également régulièrement détectés. Enfin, de façon plus anecdotique, on note la présence de bicarbonate, d'acide borique, de créatine ou encore d'acide acétylsalicylique.

L'héroïne

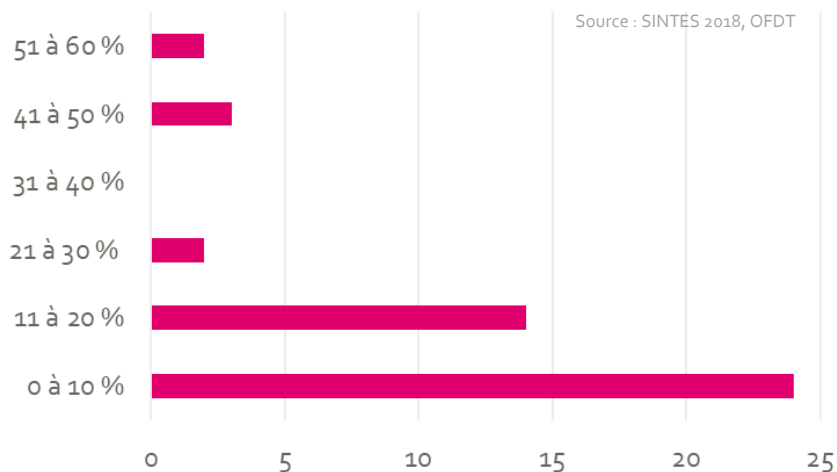


Figure 9 : Répartition des échantillons d'héroïne suivant les teneurs mesurées.

Dans les échantillons saisis, la teneur en héroïne suit une légère mais constante augmentation depuis 2012, atteignant 18 % sur l'ensemble des saisies et 16 % pour les saisies inférieures à 10 g en 2018. En revanche, depuis deux ans, une diminution des teneurs est observée dans les échantillons collectés dans le cadre de SINTES.

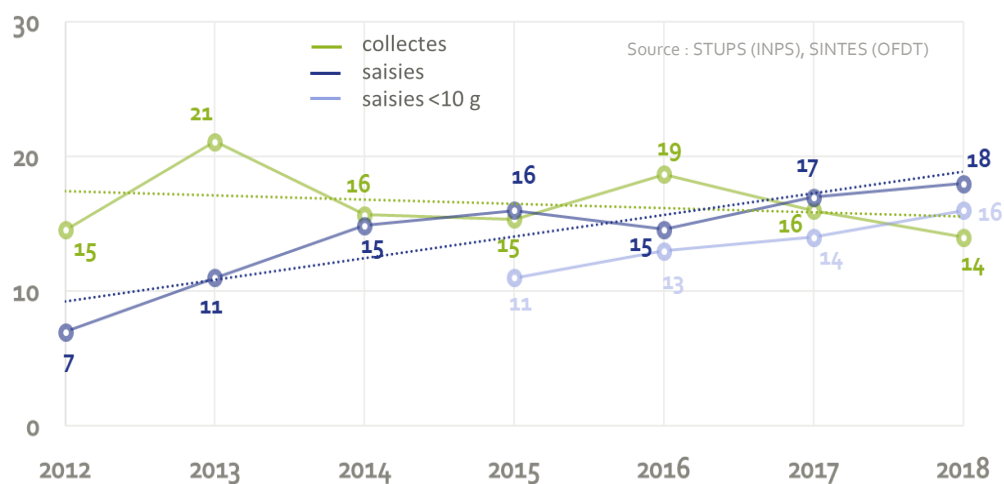


Figure 10 : Évolution des teneurs dans les échantillons saisis (données STUPS®) et dans les échantillons collectés (données SINTES) entre 2012 et 2019.

L'amphétamine

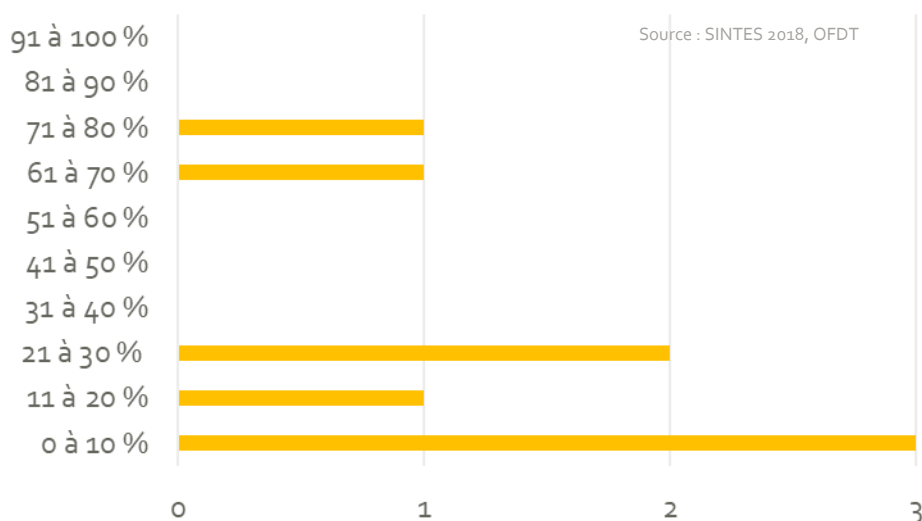


Figure 11 : Répartition des échantillons d'amphétamine suivant les teneurs mesurées.

En 2018, 54 échantillons supposés d'héroïne ont été collectés et pour 46 d'entre eux la teneur en héroïne (molécule active) a été mesurée.

La grande majorité des échantillons présente des taux de pureté inférieurs à 20 % (38 échantillons).

Parmi les produits de coupe identifiés, la caféine et le paracétamol qui sont les plus présents, dans respectivement 49 et 48 échantillons. Du dextrométhorphan a été retrouvé dans 3 collectes et du bicarbonate de sodium dans un échantillon.

En 2018, seuls 14 échantillons d'amphétamine sous forme de poudre ou de pâte ont été collectés par le réseau SINTES et la quantification n'a pu se faire que sur 8 d'entre eux. La majorité des échantillons ont des teneurs en amphétamine (molécule active) comprises entre 0 et 30 % et la teneur moyenne est de 28 % (comme en 2017). Ce taux moyen est à interpréter avec précaution étant donné le faible nombre d'échantillons et surtout du fait de deux échantillons aux teneurs inhabituellement élevées, 68 % et 75 %.

C'est toujours la caféine qui est le produit de coupe le plus détecté dans les échantillons d'amphétamine collectés.

Le cannabis

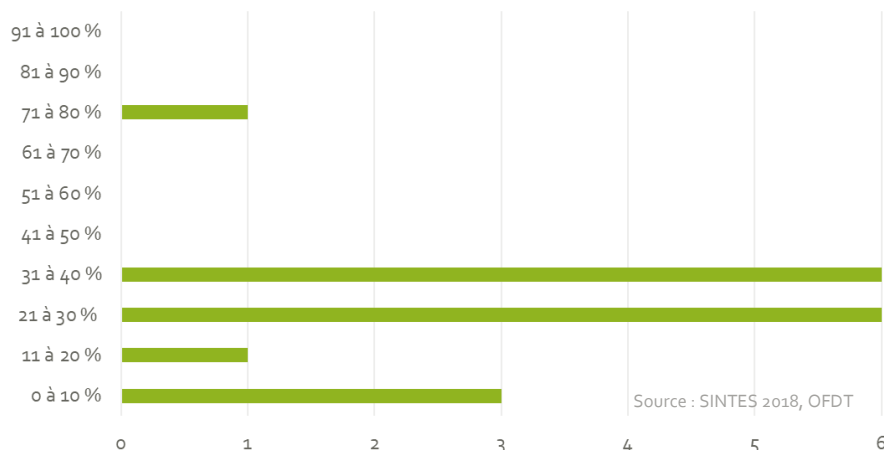


Figure 12 : Répartition des échantillons de résine de cannabis suivant les teneurs en THC mesurées.

En 2018, 17 échantillons de résine de cannabis ont fait l'objet de collecte et d'analyse et ont révélé des teneurs en delta-9-THC de 2,4 % à 73 %. La teneur moyenne de la résine est ainsi de 27 % soit légèrement supérieure à celle relevée en 2017 (25 %).

Alors que l'augmentation des teneurs moyennes en THC dans les résines observée depuis le début des années 2010 semblait ralentir voire stagner en 2017, une légère hausse est observée en 2018, que ce soit dans les échantillons collectés ou les échantillons saisis. Les teneurs moyennes sont alors égales et atteignent 27 %.

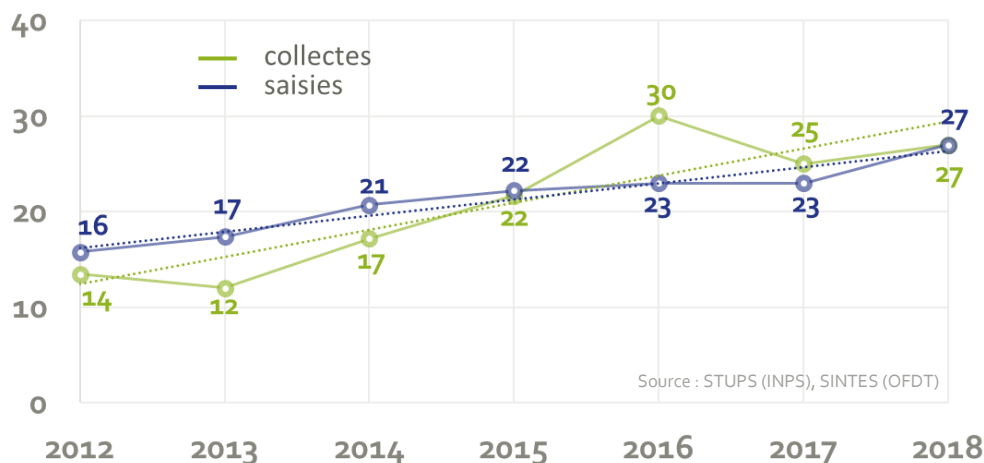


Figure 13 : Évolution des teneurs en THC dans les résines saisies (données STUPS®) et collectées (données SINTES) entre 2012 et 2018.

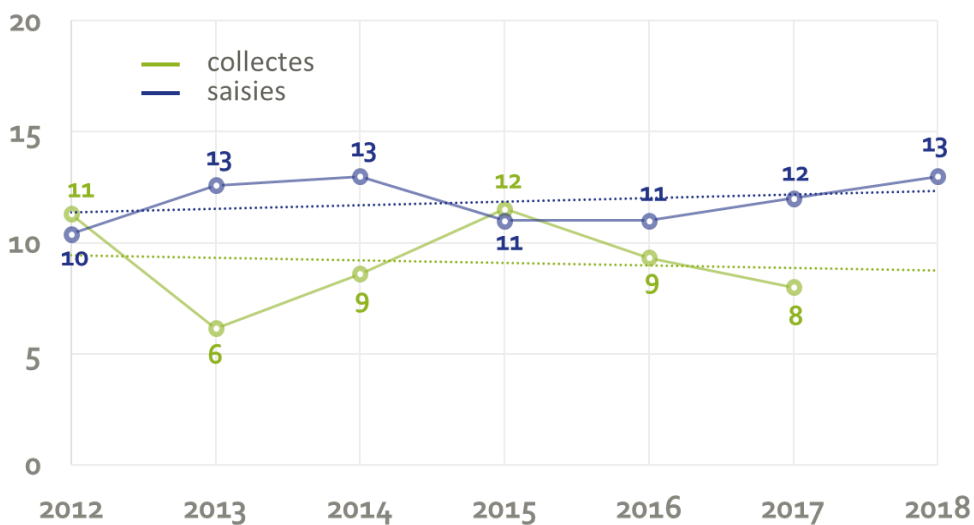


Figure 14 : Évolution des teneurs en THC dans les herbes saisies (données STUPS®) et collectées (données SINTES) entre 2012 et 2018.

Les teneurs en THC dans les échantillons d'herbe de cannabis varient peu depuis 2012. Elles sont autour de 10 pour les collectes et entre 11 et 13 % pour les échantillons saisis. En 2018, le nombre d'échantillons d'herbe collectés par SINTES est trop faible pour permettre de calculer un taux moyen en THC, c'est pourquoi aucune valeur n'apparaît sur la figure 14.

La MDMA

En 2018, seuls 7 échantillons de MDMA sous forme poudre ou cristal ont été collectés par le réseau SINTES. Les teneurs mesurées lors des analyses allaient de 43 % à 100 % avec une teneur moyenne à 64 %.

En outre, 16 ecstasy (MDMA sous forme comprimé) ont été collectés et 13 d'entre eux analysés. La répartition des teneurs est présentée sur la figure 14.

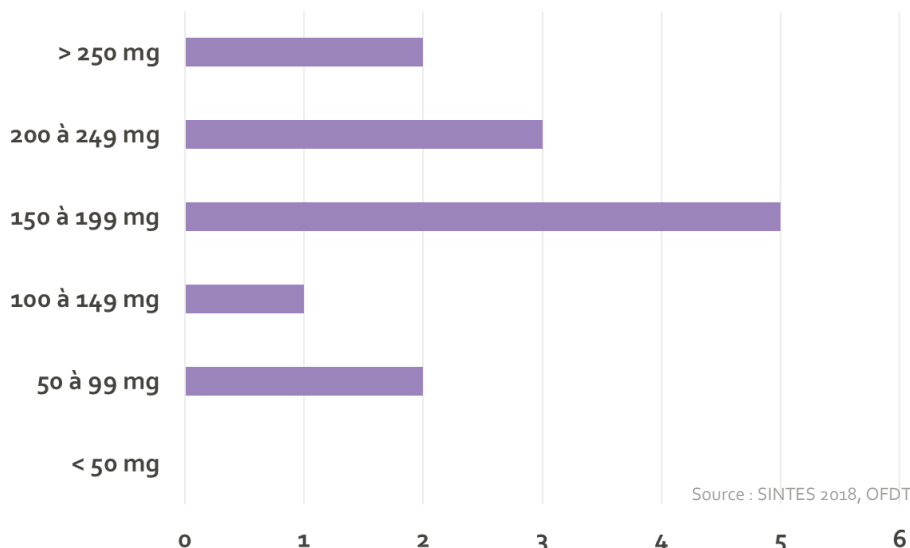


Figure 14 : Répartition des échantillons d'ecstasy suivant les teneurs en MDMA mesurées.

Ainsi, dix ecstasys parmi les échantillons collectés et quantifiés contenaient plus de 150 mg de MDMA (Figure 14) ce qui confirme les hautes teneurs déjà observées depuis le retour des ecstasys sur le marché, plus gros et de meilleure facture, depuis 2012-2013 (Figure 15). En effet, une teneur considérée comme moyenne pour provoquer les effets attendus se situe entre 70 et 140 mg selon les individus, entre 140 mg et 170 mg, on parle d'effets forts associés à des effets secondaires désagréables, tandis qu'au-delà de 170 mg, il s'agit d'une dose toxique. De plus, les individus n'étant pas tous égaux face aux drogues et à leurs effets, une intoxication pouvant provoquer la mort peut survenir pour des doses inférieures à 170 mg. C'est pourquoi les associations de réduction des risques invitent toujours les usagers à fractionner les ecstasys et de ne pas les consommer en une seule fois. D'autres conseils comme : éviter les mélanges, notamment avec l'alcool et les médicaments, et boire régulièrement de l'eau, sont également diffusés.

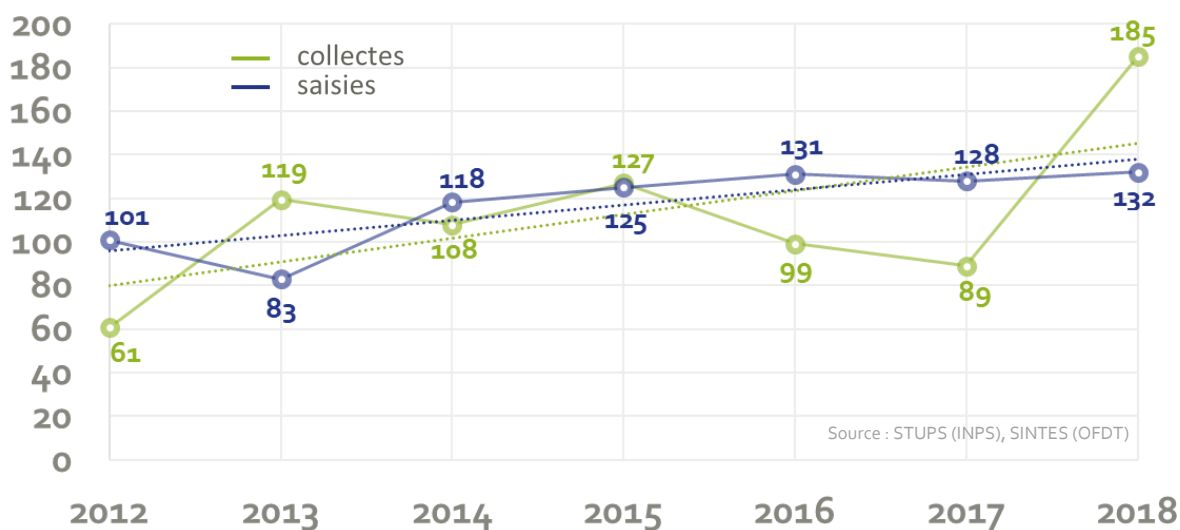


Figure 15 : Évolution des teneurs en MDMA dans les comprimés saisis (données STUPS[®]) et collectés (données SINTES) entre 2012 et 2018.



Le répertoire des NPS

En 2018, 16 nouvelles molécules ont été identifiées sur le territoire français (figure 16). La diminution du nombre d'identifications observée en France en 2017 se stabilise. Une même stabilisation est observée au niveau européen avec 56 nouvelles identifications en 2018 contre 51 en 2017.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette baisse. Tout d'abord, après la création d'un grand nombre de molécules, les possibilités d'en synthétiser de nouvelles se limitent. Ensuite, le travail des autorités dans les pays producteurs ainsi que le contrôle international des précurseurs permettent de limiter la production. Enfin, les producteurs finissent peut-être pas se concentrer sur la fabrication des molécules qui sont les plus demandées par les usagers. En effet, contrairement à ce qui avait été anticipé, le classement des molécules joue finalement assez peu sur les préférences des usagers qui continuent à acheter celles dont les effets répondent le mieux à leurs attentes (Tendances n°108).

Au total, en 2018, il y a eu 101 collectes de NPS via le dispositif SINTES soit quasi le même nombre qu'en 2017. D'autre part, on dénombre 1 200 saisies douanières et policières de NPS seuls ou en mélange, soit près de 1 000 de moins qu'en 2017. Cette chute se retrouve dans le nombre de saisies, substance par substance, bien moins important.

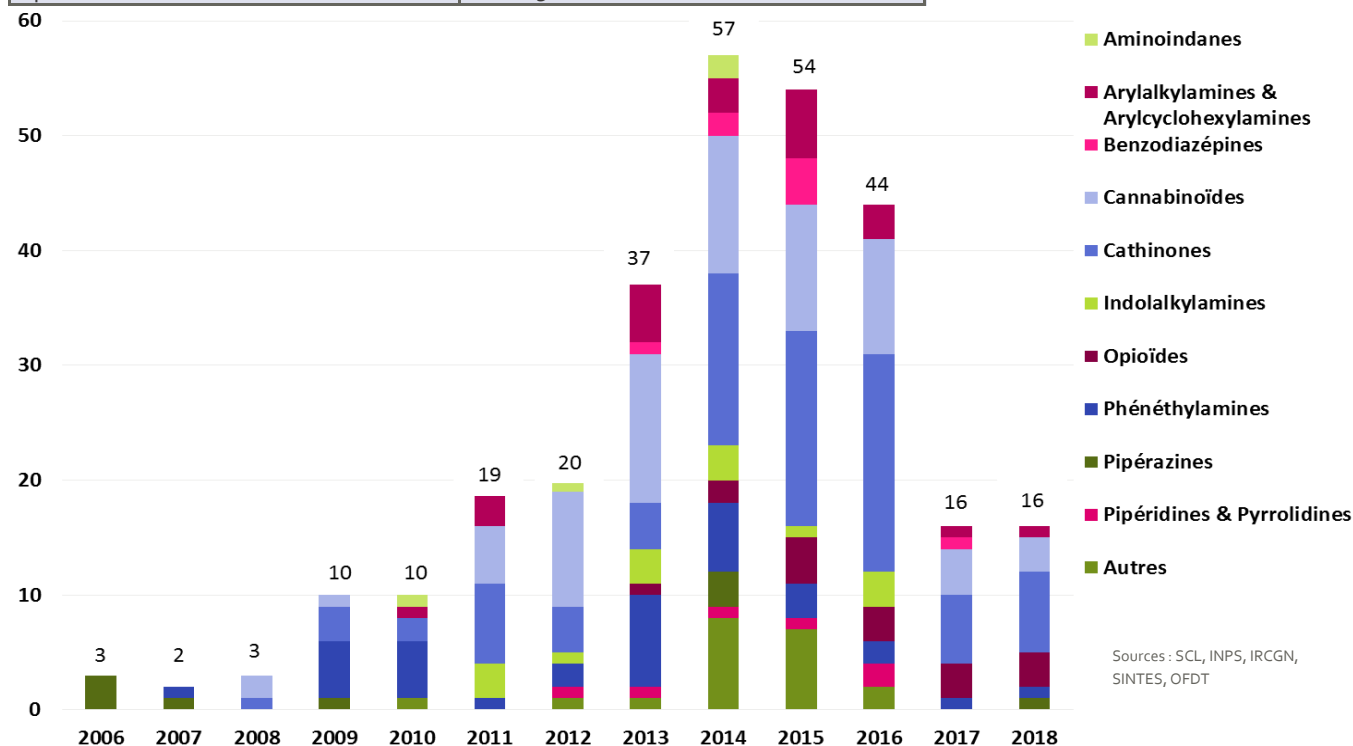
Comme les années précédentes, la molécule qui a fait l'objet du plus grand nombre de saisies est la 3-MMC (194 saisies). Il s'agit d'une molécule de la famille des cathinones, le plus souvent consommée dans un contexte sexuel (chemsex). Depuis la pénurie momentanée de 2017, certaines cathinones sont utilisées comme arnaques, notamment l'éphylone. Les seconde et troisième places s'inversent par rapport à 2017, avec à nouveau la 4-MEC (76) en deuxième position, suivi de l'éthylphénidate (74 saisies), NPS dérivé du méthylphénidate (principe actif de la Ritaline®). Enfin, le JWH-210 (53 saisies) reste le cannabinoïde de synthèse le plus saisi.

Nouvelles molécules identifiées sur le territoire français en 2018.

| Famille | Substance identifiée |
|--|---|
| Arylalkylamines & Arylcyclohexylamines | 3-MeO-PCP |
| Cannabinoïdes | 4F-MDMB-BINACA, 5F-EDMB-BINACA MPhP-2201 |
| Cathinones | NiPP* |
| | 4-chloro-N-butylcathinone* |
| | 4-Cl-diméthylcathinone* |
| | N-butylhexedrone, M-ALPHA |
| | N-butylpentylone, MBDB |
| Opioides | Tianeptine, Carfentanil, U-51754 |
| Phénéthylamines | 4-FEA* |
| Pipérazines | NSI-18g |

Attention, le fret postal saisi par les Douanes n'est pas toujours à destination de la France. Cela signifie que l'ensemble des produits identifiés et les quantités saisies ne sont pas représentatifs de la consommation sur le territoire.

La classe présentant le plus de nouvelles molécules en 2018 est, comme en 2017, celle des cathinones, avec cette année 5 nouvelles identifications puis les cannabinoïdes de synthèse avec 2 nouvelles molécules.



LE DISPOSITIF SINTES

Le dispositif SINTES ([Système d'identification national des toxiques et substances](#)) est opérationnel depuis 1999.

Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulants, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où il ne seront plus coupés, réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers.

Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'utilisateur (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence).

Il comporte deux volets : le volet Veille et le volet Observation et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

1. Le dispositif SINTES - Veille

Le volet veille est un système d'information rapide par lequel transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses.

SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (DGS, Santé publique France, ANESM, ANSM et MILDECA).

Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou *Early warning system* (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

2. Le dispositif SINTES - Observation

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire.

D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

3. Le réseau SINTES

Il est formé de trois partenaires essentiels :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires. Ils sont composés d'une part de travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues (infirmiers, éducateurs, médecins...) et d'autre part d'acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques.

- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons collectés par les acteurs socio-sanitaires : des laboratoires hospitaliers et universitaires, des laboratoires de la Police scientifique, le laboratoire du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris) et le laboratoire de l'Institut de recherche criminologique de la Gendarmerie nationale (IRCGN).

- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN). Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

SINTES tient à remercier l'ensemble des partenaires du réseau :

- Les coordinatrices et coordinateurs régionaux, et l'ensemble des collecteurs,
- Les laboratoires partenaires : le laboratoire de toxicologie du CHRU de Lille, le service commun des laboratoires DGDDI et DGCCRF de Paris ; les laboratoires de la Police scientifique, l'unité « stupéfiants » de l'IRCGN.
- L'INPS (Institut national de la police scientifique),
- L'IRCGN (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale),
- Le réseau français d'addictovigilance des CEIP (Centre d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances),
- L'unité « Stupéfiants et psychotropes » de l'ANSM (Agence nationale de la sécurité du médicament et des produits de santé),
- L'unité *Supply reduction and new drugs* de l'EMCDDA,
- Le secrétariat de l'OFDT pour l'appui logistique : Marième Sarr,
- Les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro : Agnès Cadet-Tairou et Magali Martinez du pôle TREND ; Julie-Emilie Adès, Thierry Delprat du pôle Valorisation de l'OFDT ; Julien Morel d'Arleux, directeur de l'OFDT.

Je tiens à vous remercier personnellement, vous, ensemble des bénévoles et salariés sur le terrain et dans les laboratoires qui faites en sorte que ce dispositif fonctionne. Ce fut un vrai plaisir de travailler avec vous tous, j'ai passé de très belles années à vos côtés. Thomas.

LE POINT SINTES EST UNE PUBLICATION DE L'OFDT DESTINÉE AUX PROFESSIONNELS DU CHAMP DES ADDICTIONS